

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.173

**Ilots gare
d'Angoulême -
Adaptation du contrat
d'assistance à
maîtrise d'ouvrage
entre le
GrandAngoulême et
la SPLA GAMA :
avenant 1**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.173**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ILOTS GARE D'ANGOULEME - ADAPTATION DU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LA SPLA GAMA : AVENANT 1**

Dans le cadre de l'aménagement des îlots de la gare, la communauté d'agglomération en partenariat avec l'établissement public foncier Poitou-Charentes, cherche à identifier des aménageurs potentiels. Elle réalise une série d'études complémentaires permettant de purger les contraintes et d'avoir connaissance des enjeux en présence dans le but d'intégrer au futur cahier des charges d'éventuelles prescriptions à suivre. Outre le diagnostic archéologique, il s'agit de faire des relevés topographiques précis complétés de relevés géotechniques et géophysiques ainsi que d'une analyse de pollution des sols.

Récemment reconnu par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie comme territoire à énergie positive pour la croissance verte, le GrandAngoulême souhaite intégrer cette problématique dans chaque nouveau projet urbain qu'elle porte et en particulier dans un secteur emblématique du territoire.

Elle souhaite donc identifier l'état des lieux et les potentiels de développement d'énergies renouvelables et de récupération d'énergies. Il s'agit ensuite d'accompagner l'investisseur pressenti à atteindre les objectifs fixés sur l'îlot.

Cette mission pourrait être confiée à la SPLA GAMA dans le cadre du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre du projet d'aménagement des îlots de la gare d'Angoulême, approuvé par délibération n°94 du conseil communautaire du 20 février 2014. Elle viendrait en complément des missions déjà confiées en matière d'assistance sur le développement durable.

L'étude de faisabilité portant sur les énergies renouvelables ainsi que sur les réseaux de distribution d'électricités « intelligents » (ou « Smart Grid ») comportera 3 phases :

Phase 1 : une étude du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Phase 2 : une étude d'opportunité incluant l'estimation des besoins en énergie du projet ; l'étude de gisements en énergies renouvelables du territoire et l'identification des bâtiments pouvant potentiellement bénéficier d'un système énergétique commun développé dans le cadre du projet d'aménagement des îlots de la gare .

Phase 3 : identification des solutions présentant le meilleur bilan en comparaison avec une solution de référence ce qui déterminera le scénario de mixe énergétique le plus favorable pour le projet, tant sur le plan technique que financier.

L'impact financier est estimé à 42 950 € HT sur la mission assistance sur le développement durable au lieu de 6 000 € HT initialement.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 pour l'adaptation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre du projet d'aménagement des îlots de la gare d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 30 juin 2015